

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 714

17 mars 2012

SOMMAIRE

352 Investors S.A.	34266	Eris Investissements S. à r.l.	34241
Aljo Property S.A.	34253	Estate Four Z S.A.	34264
ALM Luxembourg Finance S.à r.l.	34243	Eurobud S.à r.l.	34265
ALM Luxembourg Holdings S.à r.l.	34243	Eurobud S.à r.l.	34269
Ambra S.A.	34245	European Finance Partners S.A.	34265
ArcelorMittal Holdings, Schiffflange facilities S.à r.l.	34243	European Financial Stability Facility	34244
Ares Capital Europe (Luxembourg) S.à r.l.	34244	Euro Properties Investments S.à r.l.	34264
Argo Acquisition Luxembourg S.à r.l.	34249	Euro Properties Investments S.à r.l.	34265
Arys S. à r.l.	34249	Gargano S.A.	34269
Auction EquityCo S.A.	34252	Georgia Investments Property I S.à r.l. ...	34236
Bronx S.à r.l.	34255	Gironia S.A.	34245
CAB Consulting S.à r.l.	34260	Hyadinvest S.A.	34270
Ceres S.A. SPF	34266	I.19 BRIDEL "Am Klenge Park"	34250
Cytise S.à r.l.	34270	Kaiserkarree S.à r.l.	34262
Digital Image	34260	Kaslion S. à r.l.	34234
Dreamcar.com S.A.	34261	Lifeware Holding S.A.	34252
Dune Expertises	34261	Marble Lane S.à r.l.	34255
Easy Finance Investment S.A.	34245	Meddenta S.A.	34249
E.C.G. S.A., Expertise Comptable & Gestion	34264	Mission S.A.	34234
Elendil S.A.	34253	New London S.à r.l.	34234
Elex S.A.	34248	Nextgen Energy S.A.	34240
EnCo S.à r.l.	34246	Orascom Luxembourg Finance	34241
Energy Power S.A.	34265	Orascom Telecom	34269
Enic Football Management S.à r.l.	34265	Planet Patent S.A.	34226
EPP Romainville (Lux) S.à r.l.	34268	Soliciel s.à r.l.	34272
Ereme S.A.	34268	Tabacs-Knauf SA	34272
		Valuation & Advisory Alliance S.à r.l.	34270
		Westolux S.A.	34257

Planet Patent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 166.751.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, den sechszwanzigsten Januar,
vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle Baden, mit Amtssitz in Luxemburg,
ist erschienen:

1. Herr Jozsef Kovacs, Ingenieur, geboren am 11. Mai 1938 in Heves, Ungarn, mit Berufsanschrift in H-1055 Budapest, Marko street, 1/a, und

2. Herr Tamas Kovacs, Jurist, geboren am 20. Februar 1969 in Budapest, Ungarn, mit Berufsanschrift in H-1055 Budapest, Marko street, 1/a,

Die Erschienenen ersuchen den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer Aktiengesellschaft, die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden:

A. Name - Sitz - Dauer - Zweck

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft, welche die Bezeichnung Planet Patent S.A. führt.

Art. 2. Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Zeit errichtet.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und sonstige Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen. Zweck der Gesellschaft ist weiterhin der Erwerb, Kauf und Verkauf und die Benutzung von Patenten, Erfindungen, Know-Hows, Markenzeichen, Design und anderen gewerblichen Rechten.

Die Gesellschaft kann ferner für Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, dieser Gesellschaften Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann für sich selbst oder für Dritte, alle Tätigkeiten vornehmen, die ihr zur Erreichung ihrer Zwecke förderlich erscheinen oder direkt oder indirekt mit diesen in Verbindung stehen.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

Die Verlegung des Sitzes der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde erfolgt durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können auch jederzeit Tochtergesellschaften, Zweigniederlassungen oder Geschäftsstellen, sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland, gegründet werden.

B. Kapital - Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000) eingeteilt in einunddreissigtausend (31.000) Aktien mit einem Nennwert von je ein Euro (EUR 1).

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft können durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, entsprechend den gesetzlichen Erfordernissen für Satzungsänderungen, erhöht oder herabgesetzt werden. Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und nach den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Art. 6. Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Aktionäre haben. Der Tod oder die Auflösung des alleinigen Aktionärs (oder von einem anderen Aktionär) führt nicht zur Auflösung der Gesellschaft.

Art. 7. Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Aktie an; sollte das Eigentum an den Aktien aufgeteilt sein, müssen diejenigen, die ein Recht an diesen Aktien geltend machen, einen gemeinsamen Bevollmächtigten ernennen, um die aus den Aktien resultierenden Rechte gegenüber der Gesellschaft zu vertreten. Die Gesellschaft kann die Ausübung aller Rechte bezüglich solcher Aktien aussetzen, solange nicht eine einzige Person zum Besitzer der Aktien im Verhältnis zur Gesellschaft benannt worden ist.

C. Generalversammlung der Aktionäre

Art. 8. Die ordnungsgemäß gebildete Generalversammlung der Aktionäre vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat jegliche Befugnis zur Anordnung, Ausführung oder Ratifizierung aller Handlungen im Hinblick auf die Geschäfte der Gesellschaft. Wenn die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, übt dieser die Rechte der Generalversammlung aus.

Die Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen.

Sie muss auch auf Antrag von Aktionären, welche wenigstens zehn Prozent (10 %) des Kapitals vertreten, einberufen werden. Aktionäre, die wenigstens zehn Prozent (10 %) des Kapitals der Gesellschaft vertreten, können einen oder mehrere Punkte der Tagesordnung hinzufügen. Eine solche Anfrage muss wenigstens fünf (5) Tage vor der Versammlung per Einschreibebrief an den Sitz der Gesellschaft gesendet werden.

Art. 9. Die jährliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg oder an einem anderen, in der Einladung bestimmten Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburgs jeweils am zweiten Dienstag Tag des Monats Mai eines jeden Jahres um 11.00 Uhr oder, wenn dieser Tag auf einen Feiertag fällt, am nächsten darauf folgenden Werktag statt. Andere Generalversammlungen können an den in den Einberufungsschreiben bestimmten Zeitpunkten und Orten einberufen werden. Die Einberufungsschreiben sowie die Leitung der Versammlungen der Aktionäre der Gesellschaft werden von den gesetzlich erforderlichen Anwesenheitsquoten und Fristen geregelt, sofern diese Satzung keine anderweitigen Bestimmungen trifft.

Aktionäre können an der Versammlung durch Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel teilnehmen. Eine derartige Teilnahme an einer Sitzung entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung. Die Kommunikationsmittel müssen allen an der Sitzung teilnehmenden Personen erlauben, sich durchgehend untereinander zu hören, sowie effektiv an der Sitzung teilzunehmen.

Jede Aktie gewährt eine Stimme. Jeder Aktionär kann sich auf der Generalversammlung durch einen schriftlich, per Faksimileübertragung oder durch jede andere Kommunikationsform (eine Kopie ist ausreichend) bevollmächtigten Dritten vertreten lassen.

Jeder Aktionär kann durch Wahlformulare wählen, die per Post oder per Faksimileübertragung an den Sitz der Gesellschaft oder an eine andere im Einberufungsschreiben angegebene Adresse zu senden sind. Die Aktionäre können dabei die von der Gesellschaft ausgestellten Wahlformulare benutzen, die zumindest den Ort, das Datum, die Uhrzeit, die Tagesordnung und den der Versammlung zum Beschluss vorgelegten Vorschlag enthalten. Für jeden Vorschlag soll das Wahlformular drei Felder enthalten, die es dem Aktionär erlauben, durch Ankreuzen des jeweiligen Feldes für oder gegen den Vorschlag zu stimmen, beziehungsweise sich der Stimme zu enthalten.

Wahlformulare, die weder eine Stimmabgabe für den Vorschlag, gegen den Vorschlag, noch eine Stimmenthaltung enthalten, sind ungültig. Die Gesellschaft nimmt nur Wahlformulare an, die sie vor der Versammlung erhalten hat, auf die sich das betreffende Wahlformular bezieht.

Beschlüsse auf einer ordnungsgemäß einberufenen Generalversammlung werden durch die einfache Mehrheit der gültigen Stimmen gefasst, mit Ausnahme von Beschlüssen, die eine Abänderung der Satzung mit sich bringen und durch eine Mehrheit von zwei Drittel der gültigen Stimmen gefasst werden.

Sind alle Aktionäre in einer Generalversammlung anwesend oder vertreten und erklären sie, die Tagesordnung zu kennen, so kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung oder Veröffentlichung abgehalten werden.

D. Verwaltungsrat

Art. 10. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet (die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen). Der Verwaltungsrat welcher aus mindestens drei Mitgliedern bestehen muss kann in einen oder mehrere A Verwaltungsratsmitglieder sowie in einen oder mehrere B Verwaltungsratsmitglieder aufgeteilt werden. Falls die Gesellschaft jedoch durch einen einzigen Aktionär gegründet wird oder falls in einer Generalversammlung festgestellt wird, dass ein Aktionär sämtliche Aktien der Gesellschaft hält, kann die Gesellschaft durch ein einziges Verwaltungsratsmitglied geführt werden; dies gilt bis zu dem Zeitpunkt der jährlichen Generalversammlung, die stattfindet, nachdem die Gesellschaft festgestellt hat, dass ihre Aktien durch mehr als einen Aktionär gehalten werden. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden von der Generalversammlung der Aktionäre gewählt; ihre Anzahl, Bezüge und die Dauer ihres Mandates werden von der Generalversammlung festgesetzt. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden für die Dauer eines Mandates, welches sechs Jahre nicht überschreiten darf, und welches grundsätzlich mit der Bestellung des Nachfolgers endet, gewählt. Die Mitglieder des Verwaltungsrates können mehrmals hintereinander gewählt werden.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden durch die einfache Mehrheit der gültigen Stimmen der Aktionäre gewählt. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann zu jeder Zeit ohne Grund durch die einfache Mehrheit der gültigen Stimmen der Generalversammlung abberufen werden.

Für den Fall, dass eine juristische Person als Verwaltungsratsmitglieder ernannt wird, muss diese juristische Person einen ständigen Vertreter ernennen, der das Mandat im Namen und im Auftrag der juristischen Person durchführt. Die juristische Person darf ihren ständigen Vertreter nur dann widerrufen, wenn sie zur gleichen Zeit einen Nachfolger ernennt.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Rücktritt oder aus einem sonstigen Grund frei, so kann das freigewordene Amt gemäß den gesetzlichen Bestimmungen vorläufig bis zur nächsten Generalversammlung besetzt werden.

Art. 11. Der Verwaltungsrat wählt aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und hat auch die Möglichkeit, einen stellvertretenden Vorsitzenden zu bestellen. Er kann auch einen Sekretär bestellen, welcher nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss und welcher für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates verantwortlich ist.

Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Sitzung des Verwaltungsrates; in seiner Abwesenheit kann der Verwaltungsrat mit Mehrheit der Anwesenden ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates ernennen, um den Vorsitz dieser Sitzungen zeitweilig zu führen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates erhält wenigstens vierundzwanzig Stunden vor dem vorgesehenen Zeitpunkt der Sitzung per Faksimileübertragung oder per elektronische Post (ohne elektronische Unterschrift) ein Einberufungsschreiben, außer im Falle einer Dringlichkeit, in welchem Falle die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Bei einer schriftlichen, durch Faksimileübertragung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel (eine Kopie ist ausreichend) gegebenen Einwilligung eines jeden Mitgliedes des Verwaltungsrates kann auf das Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Verwaltungsrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche von einem vorherigen Beschluss des Verwaltungsrates festgesetzt wurden.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich in der Sitzung des Verwaltungsrates aufgrund einer schriftlich, durch Faksimileübertragung oder durch andere Kommunikationsmittel (eine Kopie ist ausreichend) erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates vertreten lassen. Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere andere Verwaltungsratsmitglieder vertreten.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann durch eine telefonische Konferenzschaltung oder Videokonferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, vorausgesetzt, jeder Teilnehmer an der Sitzung kann alle Anderen verstehen. Die Teilnahme an einer Sitzung in dieser Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung. Eine mit derartigen Kommunikationsmitteln durchgeführte Sitzung wird als am Sitz der Gesellschaft durchgeführt angesehen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse werden nur durch die Mehrheit der Mitglieder des Verwaltungsrates gefasst unter der Bedingung daß ein A Verwaltungsratsmitglied die Beschlüsse genehmigt. Dem Vorsitzenden steht keine entscheidende Stimme zu.

Einstimmige Beschlüsse des Verwaltungsrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrerer schriftlicher, durch Faksimileübertragung oder andere Kommunikationsmittel (eine Kopie ist ausreichend) belegter Unterlagen gefasst werden; die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll, das als Nachweis der Beschlussfassung gilt.

Art. 12. Die Protokolle aller Sitzungen des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Art. 13. Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche im Interesse der Gesellschaft sind. Der Verwaltungsrat hat sämtliche Befugnisse, welche durch das Gesetz oder durch diese Satzung nicht ausdrücklich der Generalversammlung vorbehalten sind.

Die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber können auf ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates, leitende Angestellte, Geschäftsführer oder sonstige Vertretungsberechtigte, welche nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen, und alleinzeichnungsberechtigt sein können, übertragen werden. Ihre Ernennung, Abberufung und sonstigen Befugnisse werden durch Beschluss des Verwaltungsrates geregelt.

Ferner kann die Gesellschaft einzelne Aufgaben der Geschäftsführung durch privatschriftliche oder beglaubigte Vollmacht übertragen.

Art. 14. Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern wovon ein A Verwaltungsratsmitglied und ein B Verwaltungsratsmitglied, oder, durch die Einzelunterschrift jeder entsprechend vom Verwaltungsrat bevollmächtigten Person(en), verpflichtet.

E. Aufsicht der Gesellschaft

Art. 15. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

F. Geschäftsjahr - Bilanz

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Es werden jährlich wenigstens fünf Prozent (5 %) des Reingewinnes der Gesellschaft vorab den gesetzlichen Rücklagen zugeführt bis diese zehn Prozent (10 %) des in Artikel 5 dieser Satzung vorgesehenen Gesellschaftskapitals, wie gemäß Artikel 5 erhöht oder herabgesetzt, betragen.

Die Generalversammlung der Aktionäre bestimmt auf Vorschlag des Verwaltungsrates über die Verwendung des restlichen Betrages des Reingewinns.

Die Generalversammlung kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen Vorschussdividenden ausschütten.

G. Auflösung der Gesellschaft

Art. 18. Wird die Gesellschaft durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst, so wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, welche natürliche oder juristische Personen sein können, durchgeführt. Die Generalversammlung ernennt diese Liquidatoren und setzt ihre Befugnisse und Vergütung fest.

H. Satzungsänderung

Art. 19. Die gegenwärtige Satzung kann von einer Generalversammlung der Aktionäre geändert werden, unter Beachtung der Bedingungen gemäß Artikel 67-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 bestimmend betreffend die Handelsgesellschaften, wie abgeändert.

I. Schlussbestimmungen - Anwendbares Recht Sprache

Art. 20. Für sämtliche Fragen, welche nicht durch diese Satzung geregelt sind, gilt das Gesetz vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, wie abgeändert.

Art. 21. Die gegenwärtige Satzung ist in deutscher Sprache verfasst, gefolgt von einer Übersetzung in englischer Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text ist die deutsche Fassung maßgebend.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2012.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung wird im Kalenderjahr 2013 stattfinden.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nachdem die Satzung erstellt wurde erklären die Erschienenen die einunddreissigtausend (31.000) Aktien wie folgt zu zeichnen:

- Herr Jozsef Kovacs, vorgeannt, dreiundzwanzigtausendzweihundertfünfzig (23.250) Aktien;
- Herr Tamas Kovacs, vorgeannt, siebentausendsiebenhundertfünfzig (7.750) Aktien.

Alle Aktien werden voll in bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000) wie dies dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro (1.500 EUR).

Beschlüsse des Alleinigen Aktionärs

Sodann hat der Erschienene, welcher das gesamte Kapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) festgelegt.
2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

A Verwaltungsratsmitglieder:

a) Mr Tamas Kovacs, Jurist, geboren am 20. Februar 1969 in Budapest, Ungarn, mit Berufsanschrift in H-1055 Budapest, Marko street 1/a;

B Verwaltungsratsmitglieder:

b) Mr Koen Lozie, Verwalter von Gesellschaften, geboren am 24. Juni 1965 in Deinze, Belgien, mit Berufsanschrift in L-8510 Redange-sur-Attert, 61, Grand-Rue;

c) Mr Joseph Winandy, Verwalter von Gesellschaften, geboren am 16. Februar 1946 in Ettelbrück, mit Anschrift in L-5960 Itzig, 92, rue de l'Horizon.

3° Zum Kommissar wird ernannt:

The Clover, mit Sitz in 8, rue Haute, L-4963 Clémency, eingetragen beim luxemburger Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 149.293.

4° Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2013.

5° Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, 1, rue Joseph Hackin, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in deutscher Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in englischer Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text ist die deutsche Fassung maßgebend.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die vorgenannten Parteien, haben diese mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Follows the English translation of the German text:

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth of January,
before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

there appeared:

1. Mr Jozsef Kovacs, engineer, born on 11 May 1938 in Heves, Hungary, having his professional address in H-1055 Budapest, Marko street, 1/a, and
2. Mr Tamas Kovacs, lawyer, born on 20 February 1969 in Budapest, Hungary, having his professional address in H-1055 Budapest, Marko street, 1/a,

The appearing parties request the undersigned notary to record the following articles of incorporation of a société anonyme, which it declares organised as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There exists a société anonyme under the name of „PLANET PATENT S.A.”.

Art. 2. The company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose. The company may finally be involved in the creation, acquisition, sale, development, operation, use or concession of use, in whatsoever way, of copyrights upon softwares, of patents, factory brands and trademarks, designs or patterns.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg-City.

Within the same municipality, the registered office of the company may be transferred by resolution of the board of directors. Subsidiaries, branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of thirty-one thousand (31,000) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The company may, to the extent and under provisions provided by law, redeem its own shares.

Art. 6. The company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the company.

Art. 7. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered shares form.

The company's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the company. The company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the company.

C. General meetings of shareholders

Art. 8. Any regularly constituted meeting of shareholders of the company shall represent the entire body of shareholders of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company. If the company has only one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors.

It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10 %) of the company's share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10 %) of the company's share capital may request the

adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

Art. 9. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Tuesday of the month of May of each year at 11.00 a.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. The quorum and time-limits provided by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the company, unless otherwise provided herein.

Shareholders can take part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification. They are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

D. Board of directors

Art. 10. The company shall be managed by a board of directors (who need not be shareholders of the company). The board of directors will be composed of at least three members divided into one or more A directors and one or more B directors. However, if the company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the company are held by one single shareholder, the company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the company has noted that its shares are held by more than one shareholder. The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis until the next general meeting of shareholders, by observing the applicable legal provisions.

Art. 11. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication (a copy being sufficient). A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the company.

The board of directors can deliberate or act validly only if half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at the meeting under the condition precedent that one A director approves the decisions. The chairman does not have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or by any other means of communication (a copy being sufficient). The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, or by two directors.

Art. 13. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders fall within the powers of the board of directors.

The daily management of the company, as well as the representation of the company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

The company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 14. The company will be bound by the joint signature of two directors including one A director and one B director or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

E. Supervision of the company

Art. 15. The company shall be supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

F. Financial year - Profits

Art. 16. The accounting year of the company shall begin on 1 January of each year and shall terminate on 31 December of the same year.

Art. 17. From the annual net profits of the company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by the board of directors by observing the terms and conditions provided for by law.

G. Liquidation

Art. 18. In the event of dissolution of the company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

H. Amendment of the articles of incorporation

Art. 19. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions provided for in article 67-1 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

I. Final clause - Applicable law - Language

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Art. 21. The present articles of incorporation are worded in German followed by an English version. In case of divergence between the German and the English text, the German version shall prevail.

Transitional provisions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on 31 December 2012.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2013.

Subscription and Payment

The articles having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the thirty-one thousand (31,000) shares as follows:

- Mr Jozsef Kovacs, prenamed, twenty-three thousand two hundred and fifty (23,250) shares;
- Mr Tamas Kovacs, prenamed, seven thousand seven hundred fifty (7,750) shares.

TOTAL: thirty-one thousand (31.000) shares.

All the shares are entirely paid up in cash, so that the amount of thirtyone thousand euro (EUR 31,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Resolutions of the sole shareholder

Then, the shareholders, representing the entire subscribed capital, passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3).
2. The following persons are appointed as directors of the company:

A directors:

- a) Mr Tamas Kovacs, lawyer, born on 20 February 1969 in Budapest, Hungary, having his professional address at H-1055 Budapest, Marko street 1/a;

B directors:

- b) Mr Koen Lozie, companies' director, born on 24 June 1965 in Deinze, Belgium, having his professional address in L-8510 Redange-sur-Attert, 61, Grand-Rue;
- c) Mr Joseph Winandy, companies' director, born on 16 February 1946 in Ettelbrück, with address at L-5960 Itzig, 92, rue de l'Horizon.

3° Is appointed as statutory auditor:

The Clover, having its registered office at 8, rue Haute, L-4963 Clémency and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 149.293.

4° The mandates of the directors and the statutory auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2013.

5° The registered office is fixed in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in German followed by a English translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the German and the English texts, the German version will be prevailing.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, the said parties appearing signed together with the notary this original deed.

Gezeichnet: J. KOVACS, T. KOVACS und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C., le 27 janvier 2012. LAC / 2011 / 4275. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxembourg, den 9. Februar 2012.

Référence de publication: 2012020094/432.

(120025080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Mission S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 86.089.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 06 décembre 2011

Monsieur Harris Amrani, demeurant au 167, route de Longwy, L-1940 Luxembourg est nommée administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2017.

La révocation des administrateurs Cédric Bourgeois et Serge Bourgeois sont acceptée avec effet rétroactif à la date du 15 janvier 2011.

Pour extrait conforme

P. GOFFINET

Administrateur

Référence de publication: 2012019024/15.

(120023554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

New London S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.353.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique de la Société prises le 3 février 2012

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Jean-Pierre BACCUS de son poste de Gérant de la Société avec effet immédiat;
- De nommer M. Jabir CHAKIB, né le 5 novembre 1967 à Casablanca (Maroc) ayant son adresse professionnelle au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme Gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hervé Leclercq

Le Mandataire

Référence de publication: 2012018669/17.

(120023043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Kaslion S. à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 1.557.533.725,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 119.161.

EXTRAIT

Il résulte de cessions de parts sociales en date du 5 août 2010 que:

1. les associés de la Société:

- KKR NXP (2006) Limited;
- KKR NXP (European II) Limited;
- KKR NXP (Millennium) Limited;
- KKR Associates Europe II, Limited Partnership;
- Bain Capital Lion Holdings, L.P.;
- Bain Capital Fund IX, L.P.;
- Apax NXP US VII, LP.;
- Apax NXP VI A LP.;
- Apax NXP VA L.P.;
- Apax NXP VI 1 LP.;

- Apax NXP VB-2 LP.;
 - NXP Co-Investment Partners, L.P.;, SLTI II Cayman NXP, L.P.; et
 - SLP II Cayman NXP, Ltd
- ne détiennent plus de parts sociales;

2. le nouvel associé de la Société, KKR NXP Investor S.à r.l, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.508 détient:

- 17.344.627 parts sociales de classe A;
- 10.189 parts sociales de classe B;
- 10.189 parts sociales de classe C;
- 10.189 parts sociales de classe D;
- 10.189 parts sociales de classe E;
- 10.189 parts sociales de classe F;
- 10.189 parts sociales de classe G;
- 10.189 parts sociales de classe H;
- 10.189 parts sociales de classe I;
- 10.180 parts sociales de classe J;

3. le nouvel associé de la Société, SL II NXP S.à r.l, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.550 détient:

- 6.938.176 parts sociales de classe A;
- 4.073 parts sociales de classe B;
- 4.073 parts sociales de classe C;
- 4.073 parts sociales de classe D;
- 4.073 parts sociales de classe E;
- 4.073 parts sociales de classe F;
- 4.073 parts sociales de classe G;
- 4.073 parts sociales de classe H;
- 4.073 parts sociales de classe I;
- 4.073 parts sociales de classe J;

4. le nouvel associé de la Société, NXP Co-Investment Investor S.à r.l, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.554 détient:

- 8.096.217 parts sociales de classe A;
- 4.756 parts sociales de classe B;
- 4.756 parts sociales de classe C;
- 4.756 parts sociales de classe D;
- 4.756 parts sociales de classe E;
- 4.756 parts sociales de classe F;
- 4.756 parts sociales de classe G;
- 4.756 parts sociales de classe H;
- 4.756 parts sociales de classe I;
- 4.748 parts sociales de classe J;

5. le nouvel associé de la Société, Meridian Holding S.à r.l, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.555 détient:

- 7.804.185 parts sociales de classe A;
- 4.584 parts sociales de classe B;
- 4.584 parts sociales de classe C;
- 4.584 parts sociales de classe D;
- 4.584 parts sociales de classe E;
- 4.584 parts sociales de classe F;
- 4.584 parts sociales de classe G;
- 4.584 parts sociales de classe H;
- 4.584 parts sociales de classe I;
- 4.584 parts sociales de classe J;

6. le nouvel associé de la Société, Bain Pumbaa Luxco S.à r.l., ayant son siège social au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.563 détient:

- 13.875.201 parts sociales de classe A;
- 8.150 parts sociales de classe B;
- 8.150 parts sociales de classe C;
- 8.150 parts sociales de classe D;
- 8.150 parts sociales de classe E;
- 8.150 parts sociales de classe F;
- 8.150 parts sociales de classe G;
- 8.150 parts sociales de classe H;
- 8.150 parts sociales de classe I;
- 8.150 parts sociales de classe J.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.

Liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2012019798/91.

(120024295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Georgia Investments Property I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 113.361.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of January.

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the partners (the "Meeting") of Georgia Investments Property I S.à r.l., R.C.S. Luxembourg number B 113.361 (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.361 (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by deed of the undersigned notary dated on the 6th day of January 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 685 of 4th day of April 2006.

The Company's articles of incorporation have been amended several times and last by deed of the undersigned notary on March 12, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1016 of May 31, 2007.

The Meeting is presided over by Mr Frédéric Lahaye, residing professionally in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

The chairman appoints as secretary Mrs Sylvie Lexa, residing professionally in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

The meeting elects as scrutineer Mr Frédéric Lahaye, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requested the notary to record that:

I.- The agenda of the Meeting is the following:

1. to create two classes of managers A and B and to change the powers of representation of the Company towards third parties; to subsequently amend Article 12, the sixth paragraph of Article 13 and Article 14 of the Company's articles of incorporation as follows:

“ **Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners. If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

In case there is more than one Manager, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Manager, or as the case may be, the Board of Managers, may delegate his powers for specific purposes to one or several representatives.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the sole signature of one Class A Manager, or by the joint signatures of two Class B Managers, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law."

" **Art. 13. § 6.** The board of managers can deliberate or act validly only if at least a Manager of Class A and a Manager of Class B are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting."

" **Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by a Manager of Class A and a Manager of Class B jointly. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers."

2. to qualify Mr. Franck Ruimy as manager of Class A for an undetermined period;

3. to qualify Mr. Geoffroy t'Serstevens and Mr. Charles-Edouard Castella as managers of Class B for an undetermined period;

4. miscellaneous.

I.- The partners present or represented, the proxies of the represented partners and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the partners and the proxies of the represented partners, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented partners, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

II.- That the present meeting was convened by notices containing the agenda sent by registered mail on January 17, 2012.

Evidence of the sending of the notices by registered mail has been deposited on the desk of the bureau.

III.- It appears from the attendance list, that out of 500 shares issued, 375 shares i.e. 75% of the share capital held by one of the two Company's partners, Aerium Opportunity I Properties S. à r.l., RCS Luxembourg B number 117.987, are present or represented at the present extraordinary general meeting.

Then the general meeting so constituted decided to deliberate and, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to create two classes of managers A and B and to change the powers of representation of the Company towards third parties.

The general meeting decides to subsequently amend Article 12, the sixth paragraph of Article 13 and Article 14 of the Company's articles of incorporation as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners. If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

In case there is more than one Manager, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Manager, or as the case may be, the Board of Managers, may delegate his powers for specific purposes to one or several representatives.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards

third parties only by the sole signature of one Class A Manager, or by the joint signatures of two Class B Managers, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law."

" **Art. 13. § 6.** The board of managers can deliberate or act validly only if at least a Manager of Class A and a Manager of Class B are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting."

" **Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by a Manager of Class A and a Manager of Class B jointly. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers."

Second resolution

The general meeting decides to qualify Mr. Franck Ruimy as manager of Class A for an undetermined period.

Third resolution

The general meeting decides to qualify Mr. Geoffroy t'Serstevens and Mr. Charles-Edouard Castella as managers of Class B for an undetermined period.

There being no further business, the meeting is closed.

Declaration

The appearing persons and representative of the partner represented, acting in his hereabove capacity, declare to discharge the undersigned notary for any responsibility in consideration with article 19 §2 of the Company's Articles of incorporation.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, who are known to the notary by first, and surnames, civil status and residence, these persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt-septième jour de janvier.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée») de Georgia Investments Property I S.à r.l., R.C.S. Luxembourg numéro B 113.361 (la «Société»), une société à responsabilité limitée sous le régime de la Loi Luxembourgeoise et ayant son siège social à in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant en date du 6 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 685.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 mars 2007, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1016 du 31 mai 2007.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric Lahaye, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sylvie Lexa, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric Lahaye, précité.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Création de deux groupes de gérants A et B et changement du pouvoir de représentation de la Société vis-à-vis des tiers; modification subséquente des articles 12, 13 sixième paragraphe et de l'article 14 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 12 .** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée limitée ou illimitée de leur mandat. Les gérants sont nommés jusqu'à la nomination de leurs successeurs: ils peuvent être réélus au terme de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout

moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique, ou le cas échéant par une assemblée générale des associés.

Dans le cas d'une pluralité de gérants, l'associé unique ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de Classe A et des gérants de Classe B. Il (ils) peut (peuvent) être révoqués librement à tout moment par l'associé unique ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Dans le cas où l'associé unique, ou le cas échéant l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société est engagée envers les tiers en toutes circonstances, par la seule signature d'un gérant de la Classe A ou par la signature conjointe de deux (2) gérants de la Classe B, ou par la signature du ou des mandataire(s) à qui pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance, dans les limites d'un tel pouvoir. Même après le terme de leur mandat, le (les) gérant(s) ont le devoir de ne pas divulguer d'information(s) sur la société qui pourrait nuire aux intérêts de la Société, à l'exception du cas où une telle divulgation d'information est requise par la loi.»

« **Art. 13. §6.** Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement qui si au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.»

« **Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou un gérant de Classe A et un gérant de Classe B conjointement. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.»

2. de désigner M. Franck Ruimy en qualité de gérant de catégorie A pour une période indéterminé.

3. de désigner M. Geoffroy t'Serstevens et M. Charles-Edouard Castella en qualité de gérant de catégorie A pour une période indéterminé.

4. divers.

II.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant. La liste de présence et les procurations éventuelles resteront annexées à ce document pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour adressés par envoi recommandé en date du .

Le justificatif de l'envoi recommandé est déposé sur le bureau de l'assemblée.

III.- Qu'il appert de la liste de présence que des 500 parts sociales existantes, 375 parts sociales (à savoir 75% du capital social) détenues par un des deux associés de la Société, Aerium Opportunity I Properties S. à r.l., RCS Luxembourg B numéro 117.987 sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée ainsi constituée décide de délibérer et prend, après délibération, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer deux groupes de gérants A et B et de changer le pouvoir de représentation de la Société vis-à-vis des tiers.

L'assemblée décide en conséquence de modifier les articles 12, 13 sixième paragraphe et de l'article 14 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constituent un conseil de gérance (le « Conseil de Gérance »).

Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée limitée ou illimitée de leur mandat. Les gérants sont nommés jusqu'à la nomination de leurs successeurs: ils peuvent être réélus au terme de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique, ou le cas échéant par une assemblée générale des associés.

Dans le cas d'une pluralité de gérants, l'associé unique ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de Classe A et des gérants de Classe B. Il (ils) peut (peuvent) être révoqués librement à tout moment par l'associé unique ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Dans le cas où l'associé unique, ou le cas échéant l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société est engagée envers les tiers en toutes circonstances, par la seule signature d'un gérant de la Classe A ou par la signature conjointe de deux (2) gérants de la Classe B, ou par la signature du ou des mandataire(s) à qui pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance, dans les limites d'un tel pouvoir. Même après le terme de leur mandat, le (les) gérant(s) ont le devoir de ne pas divulguer d'information(s) sur la société qui pourrait nuire aux intérêts de la Société, à l'exception du cas où une telle divulgation d'information est requise par la loi.»

« **Art. 13. §6.** Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.»

« **Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou un gérant de Classe A et un gérant de Classe B conjointement. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide M. Franck Ruimy en qualité de gérant de catégorie A pour une période indéterminée.

Troisième résolution

L'assemblée décide de M. Geoffroy t'Serstevens et M. Charles-Edouard Castella en qualité de gérant de catégorie A pour une période indéterminée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Les personnes comparantes et le mandataire de l'associé représenté, es qualité qu'il agit déclarent décharger le notaire instrumentant de toute responsabilité en considération avec l'article 19 § 2 des statuts de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et demeure, lesdites personnes ont signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: Frédéric Lahaye, Sylvie Lexa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 février 2012. LAC/2012/5273. Reçu 75,-.

Le Receveur (signée): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012018287/239.

(120022699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Nextgen Energy S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 152.656.

Par décision de l'associé unique de la société Luxembourg Marine Accounting S.A., agent domiciliataire de la société NextGen Energy S.A..

Nous déclarons par la présente la dénonciation du siège, 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg de la société NextGen Energy S.A., avec effet au 1^{er} février 2012, déjà notifiée aux administrateurs par lettre recommandée du 27 janvier 2012.

Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Koenraad Helon
Actionnaire Unique

Référence de publication: 2012018670/13.

(120022573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Orascom Luxembourg Finance, Société en Commandite par Actions.

Capital social: USD 45.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.495.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 30 janvier 2012

1. Avec effet au 1^{er} décembre 2011, la société à responsabilité limitée KPMG AUDIT a démissionné de son mandat de Réviseur d'Entreprises Agrée.

2. Avec effet au 1^{er} décembre 2011, la société anonyme ERNST & YOUNG, avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, R.C.S. Luxembourg B 47771, a été nommée comme Réviseur d'Entreprises Agrée jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 7 février 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Orascom Luxembourg Finance S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2012019043/18.

(120023187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Eris Investissements S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 135.812.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh of January,
before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

there appeared

PATTISON S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1746 Luxembourg 1, rue Joseph Hackin, and registered with Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 114.264,

hereby represented by Mr Loïc Marion, private employee, L-1746 Luxembourg 1, rue Joseph Hackin,
by virtue of a proxy given in Luxembourg on 26 January 2012;

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole member of ERIS INVESTISSEMENTS S.à r.l. (hereafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1746 Luxembourg 1, rue Joseph Hackin, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 135.812, incorporated pursuant to a notarial deed dated 11 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 499 of 27 February 2008.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 26 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 97 of 14 January 2010.

The appearing party, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution:

The general meeting resolves to modify retroactively the date of the financial year of the Company so that it will henceforth run from the 1st of January of each year until the 31st of December of the same year.

As a consequence, the financial year that started on the 1st of February 2011 ended on 31st of December 2011.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to amend article 16 and the 1st paragraph of article 17 of the articles of incorporation of the Company so as to read henceforth as follows:

“ Art 16. Financial year

The Company's financial year shall begin on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.”

« Art. 17. Financial statements

Each year, at the end of the financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities."

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède :

L'an deux mille douze, le vingt-sept janvier,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

PATTISON S.à r.l., une société constituée et existant suivant les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.264,

ici représentée par Monsieur Loïc Marion, employé privé, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26 janvier 2012.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de ERIS INVESTISSEMENTS S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 135.812, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 499 du 27 février 2008.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 26 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 97 du 14 janvier 2010.

L'associée unique a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide modifier rétroactivement la date de l'année sociale de la Société afin que celle-ci commence désormais le 1 janvier de chaque année et finisse le 31 décembre de la même année.

En conséquence, l'année sociale qui a commencé le 1^{er} février 2011 a été clôturée le 31 décembre 2011.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 16 et le 1^{er} alinéa de l'article 17 des statuts de la Société pour leurs donner désormais la teneur suivante:

« Art. 16. Année sociale

L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.»

« Art. 17. Comptes annuels

Chaque année, à la fin de l'exercice sociale, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. MARION et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 février 2012. LAC / 2012 / 5399. Reçu soixante quinze euros € 75,.

Le Releveur (signé): THILL.

- POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 février 2012.

Référence de publication: 2012019414/90.

(120024448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

ALM Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 152.309.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la fin de la convention de domiciliation conclue le 1^{er} avril 2010 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Société domiciliée:

* ALM Luxembourg Finance S.à r.l.

* immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.309

* Dont le siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente résiliation

- Agent domiciliataire:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 février 2012.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2012019778/20.

(120024576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

ArcelorMittal Holdings, Schiffange facilities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 44.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012018711/9.

(120023145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

ALM Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 149.616.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la fin de la convention de domiciliation conclue le 27 mars 2010 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Société domiciliée:

* ALM Luxembourg Holdings S.à r.l.

* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.616

* Dont le siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente résiliation

- Agent domiciliataire:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 février 2012.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012019779/20.

(120024570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Ares Capital Europe (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.825.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 décembre 2011

1. M. Kenneth Gordon WATTERS a démissionné de son mandat de gérant de classe A.

2. M. Eric VIMONT, administrateur de sociétés, né à Saint-Denis (France), le 18 juillet 1974, demeurant professionnellement à EC3A 8EP Londres (Royaume-Uni), 30 St Mary Axe, 30e étage, a été nommé comme gérant de classe A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 février 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Ares Capital Europe (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012018715/16.

(120023136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

European Financial Stability Facility, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.414.

Il résulte des résolutions de la réunion du conseil d'administration de la Société prises le 09 février 2012 que les administrateurs ont décidé:

- de prendre note de la démission de M. Thomas Wieser et de Mme Maria Luís Casanova Morgado Dias de Albuquerque, en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat; et

- de coopter, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012,

* Mme Edith Frauwallner, née le 18 janvier 1963 à Graz, Autriche, ayant son adresse professionnelle à Hintere Zolamtsstrasse 2b, 1030 Vienne, Autriche, en tant qu'administrateur de la Société en remplacement de M. Thomas Wieser; et

* M. João Sousa né le 9 juillet 1970 à Porto, Portugal, ayant son adresse professionnelle à Avenida Infante D. Henrique 1, 1149-009 Lisbonne, Portugal, en tant qu'administrateur de la Société en remplacement de Mme Maria Luís Casanova Morgado Dias de Albuquerque.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est, au 9 février 2012, constitué des personnes suivantes:

- Dr. Thomas Steffen;
- M. Ilkka Kajaste;
- M. Martin Bruncko;
- M. Jozef Kortleven;
- M. Alfred Camilleri;
- M. James O'Brien;
- M. Iñigo Fernandez de Mesa Vargas;
- M. Christos Patsalides;
- M. Ramon Fernandez;
- Mme Edith Frauwallner;
- M. Carlo Monticelli;
- M. George Zanas;
- M. Georges Heinrich;
- M. João Sousa;
- Mme Alenka Jerki ;
- M. Hans Vijlbrief; et
- M. Tanel Ross.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 février 2012.

Référence de publication: 2012019942/38.

(120025282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Ambra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 135.407.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 février 2012 que:

Monsieur Bertrand MICHAUD a démissionné de sa fonction de Président.

Madame Orietta RIMI a été nommé Président du Conseil d'administration en son remplacement.

Les mandats suivants ont été renouvelés:

Administrateurs:

- Madame Orietta RIMI, employée privée, demeurant professionnellement à 40, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg, administrateur et président;

- Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de société, demeurant professionnellement 3, rue Belle-Vue L-1227 Luxembourg;

- Monsieur Andrea DE MARIA, employé privé, demeurant professionnellement à 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Commissaire:

- SER.COM S.à.r.l., avec siège social 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, bâtiment Résidence d'Orange, L-1331 Luxembourg.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 février 2012.

Référence de publication: 2012019285/25.

(120023988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

**Easy Finance Investment S.A., Société Anonyme,
(anc. Gironia S.A.).**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.552.

—
L'an deux mille douze, le vingt-cinq janvier.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GIRONIA S.A.", ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 151.552, constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 février 2010, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 720 du 7 avril 2010 et dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et scrutatrice Mademoiselle Céline BRUNETTO, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en «EASY FINANCE INVESTMENT S.A.»

2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en «EASY FINANCE INVESTMENT S.A.».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier par conséquent l'article 1^{er} des statuts, dont la teneur sera la suivante:

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination «EASY FINANCE INVESTMENT S.A.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, C. BRUNETTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 27 janvier 2012. Relation: LAC/2012/4287. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012019471/42.

(120024659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

EnCo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.840.

In the year two thousand and twelve, on the 8th of February.

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

The company Columbus Prime sp. z o.o., a limited liability company organized under the laws of Poland, having its registered office at 18 Targowa St, 25-520 Kielce, Poland, entered in the registry of entrepreneurs National Court Register kept by the District Court in Kielce, X Commercial Department of the National Court Register under number 0000019382,

here represented by Mrs Michèle SENSI-BERGAMI, employee, residing professionally in L-4031 Esch-sur-Alzette, 32A, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varitur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, acting in its capacity as sole partner of the company EnCo S.à r.l., a limited liability company organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, registered in the Luxembourg register of commerce and companies (R.C.S.L.) under the number B 148840, incorporated by a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, dated 8 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2227 from 13 November 2009, amended for the last time by deed enacted by the notary Maître Blanche Moutrier, on 26 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2209 from 20 September 2011, (the "Company"), takes the following resolutions:

First resolution

The corporate capital of the Company is increased by EUR 2,800,000.- (two million eight hundred thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 8,496,875 (eight million four hundred ninety six thousand eight hundred seventy five Euro) to EUR 11,296,875 (eleven million two hundred ninety six thousand eight hundred seventy five Euro) by the creation and issue of 22,400 (twenty two thousand four hundred) new shares having a par value of EUR 125.- (one hundred twenty five euro) each.

All the new shares have been entirely subscribed by Columbus Prime sp. z o.o., pre-named, and have been paid-up by contribution in cash for an amount of EUR 2,800,000.- (two million eight hundred thousand euro), so that from now the amount of EUR 2,800,000.- (two million eight hundred thousand euro) is at the free and entire disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, article 6 of the articles of incorporation is amended and will henceforth have the following wording:

“The Company’s corporate capital is fixed at EUR 11,296,875 (eleven million two hundred ninety six thousand eight hundred seventy five Euro), represented by 90,375 (ninety thousand three hundred seventy five) shares of EUR 125.- (one hundred twenty five Euro) each, all subscribed and fully paid-up.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at € 3,300,-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed, drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le huit février.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Columbus Prime sp. z o.o., une société de droit polonais, établie et ayant son siège social au 18 Targowa St, 25-520 Kielce, Pologne, immatriculée au registry of entrepreneurs National Court Register tenu par le District Court à Kielce, X Commercial Department of the National Court Register sous la référence 0000019382,

représentée par Madame Michèle SENSI-BERGAMI, salarié, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, L-4031 Esch-sur-Alzette, 32A, rue Zénon Bernard,

en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur ” par le mandataire susmentionné et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée comme susmentionné, en sa qualité d’associé unique de la société EnCo S.à r.l., ayant son siège social au L-1653 Luxembourg, 2-8 avenue Charles de Gaulle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148840, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg ville, en date du 8 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2227 du 13 novembre 2009, modifiée pour la dernière fois suivant acte du notaire Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2209 du 20 Septembre 2011 (la “Société”), a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de EUR 2,800,000 (deux millions huit cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 8,496,875 (huit millions quatre cent quatre-vingt seize mille huit cent soixante quinze euros) à EUR 11,296,875 (onze millions deux cent quatre-vingt seize mille huit cent soixante quinze euros) par la création et l’émission de 22,400 (vingt-deux mille quatre cents) nouvelles parts sociales d’une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euro) chacune.

Toutes les nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par Columbus Prime sp. z o.o., pré-qualifiée, et elles ont été libérées en numéraires pour un montant de EUR 2,800,000.- (deux millions huit cent mille euros), de sorte que le montant total de EUR 2,800,000.- (deux millions huit cent mille euros) est à présent à la libre et entière disposition de la Société, ainsi qu’il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l’article 6 des statuts est modifié pour avoir la teneur qui suit:

“Le capital social est fixé à EUR 11,296,875 (onze millions deux cent quatre-vingt seize mille huit cent soixante quinze euros) représenté par 90,375 (quatre-vingt dix mille trois cent soixante-quinze) parts sociales d’une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.”

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à la somme de € 3.300,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l’anglais, constate par la présente qu’à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d’une version française. A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu’en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: M.Sensi-Bergami, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 février 2012. Relation: EAC/2012/1808. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 10 février 2012.

Référence de publication: 2012019936/100.

(120024991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Elex S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 21.774.

L'an deux mille onze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ELEX S.A., établie et ayant son siège social au 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 21.774.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 468 du 11 mars 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Jean Wagener, avocat avoué, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Geneviève Depiesse, secrétaire comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Chantal Putz, serétaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Marc FRIEDERICH, demeurant professionnellement au 30 CFL Lohnerstrasse, CH-3645 Gwatt/Thun.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la dite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. WAGENER, G. DEPIESSE, C. PUTZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2011. Relation: LAC/2011/59231. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012019946/59.

(120025269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Argo Acquisition Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 114.368.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012018716/9.

(120023878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Arys S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 72B, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 68.771.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012018717/9.

(120023610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Meddenta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 147.138.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Georges KIROPES, employé, demeurant à L-1324 Luxembourg, 5, rue Jean Chalop.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société anonyme "MEDDENTA S.A.", établie et ayant son siège social à L-6947 Niederanven, 1, Zone Industrielle Bombicht, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1497 du 4 août 2009,

Qu'elle est inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.138.

Que le capital social de la Société fixé à soixante mille euros (60.000,- EUR), divisé en six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Que la Société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeuble;

Que le comparant s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société MEDDENTA S.A., préqualifiée.

Que le comparant réunissant entre ses mains la totalité des actions de la Société a décidé de la dissoudre sans liquidation.

Que le comparant représentant l'intégralité du capital social, en tant qu'actionnaire unique décide la dissolution anticipée de la société MEDDENTA S.A. avec effet immédiat.

Qu'il déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et en connaître parfaitement la situation financière.

En sa qualité de liquidateur de la Société, il déclare que l'activité de la Société a cessé au 31 décembre 2011, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, qu'il se trouve investi de tout l'actif et s'engage expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, administrateur-délégué et commissaire, pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société ou à tout autre endroit à désigner par le comparant.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société "MEDDENTA S.A."

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Kiorpes, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 janvier 2012. Relation: LAC/2012/4811. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la société à sa demande.

Hesperange, le vendredi 3 février 2012.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2012019803/45.

(120024423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

I.19 BRIDEL "Am Klenge Park", Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 68.453.

L'an deux mil douze, le trente et unième jour de janvier.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme I.19 BRIDEL «Am Klenge Park» ayant son siège social au 4-6 Rue des Trois Cantons, L -3980 Wickrange, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 68453, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 14 janvier 1999, publié au Mémorial C numéro 313 du 5 mai 1999 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, précité en date du 3 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1555 du 29 octobre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy ROLLINGER, demeurant professionnellement au 4-6 Rue des Trois Cantons, L -3980 Wickrange,

qui désigne comme secrétaire Madame Véronique THOMAS, demeurant professionnellement au 4-6 Rue des Trois Cantons, L -3980 Wickrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Katia URBANI, demeurant professionnellement au 4-6 Rue des Trois Cantons, L -3980 Wickrange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'intégralité des actions est détenue par un seul actionnaire.

II. Que l'actionnaire unique présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes l'éventuelle procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III. L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Adaptation des statuts de la société à ceux d'une société anonyme unipersonnelle et modification en conséquence des articles 1, 5, 6, et 11 des statuts;

2. Constatation de la détention par un actionnaire unique de l'intégralité des actions de la Société suite à une dernière cession intervenue en date 27 décembre 2011;

3. Révocation de Kim Rollinger et Alain Weyrich en qualité d'administrateurs et décharge à leur accorder le cas échéant;

5. Confirmation du mandat d'administrateur de Guy Rollinger et désignation de ce dernier en qualité d'administrateur unique.

6. Suppression de toute référence au capital autorisé et modification en conséquence de l'article 3 des statuts.

7. Divers.

V. Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'adapter les statuts de la Société à ceux d'une société anonyme unipersonnelle.

L'assemblée décide en conséquence de modifier les articles 1, 5, 6, et 11 des statuts qui auront la teneur suivante:

(i) ajout de deux nouveaux paragraphes à l'article 1^{er} comme suit:

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la société n'a qu'un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société. Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la société a un associé unique) tant que la société a un associé unique.

(ii) Modification de l'article 4 comme suit:

En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil de trois membres au moins, actionnaires ou non pour un terme qui ne peut dépasser six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

(iii) modification des deux derniers paragraphes de l'article 6 comme suit:

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, (i) en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, (ii) en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle d'un administrateur-délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur délégué ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs spécifiques qui leur auront été conférés.

(iv) ajout d'un nouveau paragraphe à l'article 9 comme suit:

Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième et Troisième résolutions:

L'assemblée constate que l'intégralité des actions de la Société est détenue par la société anonyme I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER avec siège social au 4-6 Rue des Trois Cantons, L -3980 Wickrange, RCS Luxembourg B 67697 suite à une dernière cession d'actions sous seing privé datée du 27 décembre 2011 suivant laquelle I.02 IMMOGLOBAL S. à r.l. avec siège social au 4-6 Rue des Trois Cantons, L -3980 Wickrange, RCS Luxembourg B 42933 a cédé l'action qu'elle détenait dans la Société à I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER, précitée.

Preuve de la propriété de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par une copie du registre des actionnaires et de ladite convention de cession d'actions.

Quatrième et Cinquième résolutions:

L'assemblée décide de révoquer Kim Rollinger et Alain Weyrich en qualité d'administrateur de la Société et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat.

L'assemblée générale confirme le mandat de Guy Rollinger à la fonction d'administrateur et le désigne en qualité d'administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Ce dernier n'exerce plus, dès lors, la fonction d'administrateur délégué.

Sixième résolution:

L'assemblée décide de supprimer à l'article 3 des statuts de la Société toute référence au capital autorisé.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Pontpierre, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Guy Rollinger, Véronique Thomas, Katia Urbani, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 02 février 2012. LAC / 2021 / 5286. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012018932/115.

(120023540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Auction EquityCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.579.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012018718/9.

(120023605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Lifeware Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 74.483.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L -LUXEMBOURG, en date du 17 février 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 410 du 8 juin 2000.

Il résulte de la lettre adressée à la société LIFEWARE HOLDING S.A. en date du 9 juillet 2004 que Monsieur John Patrick O'DONNELL, demeurant professionnellement à GB-Chislehurst/Kent, a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 12 juillet 2004 que Monsieur Daniele DONINELLI, directeur administratif, demeurant professionnellement à CH-6830, Via Valdini, 1, a été coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur John Patrick O'DONNELL. Monsieur Daniele DONINELLI a terminé le mandat de son prédécesseur.

Son mandat a pris fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en 2007.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à L-2450 Luxembourg, boulevard Roosevelt, 15 en date du 18 mai 2007 que la cooptation du 12 juillet 2004 de Monsieur Daniele DONINELLI en tant qu'administrateur a été ratifiée.

Lors du même procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires il a été décidé de renouveler les mandats suivants:

aux postes d'administrateurs:

- Monsieur Daniele DONINELLI, demeurant professionnellement à CH-6830 CHIASSO, Via Valdini, 1;
- Monsieur Akbar HASSANALLY, demeurant professionnellement à CDN-VANCOUVER;
- Monsieur Ugo Angelo DONINELLI, demeurant professionnellement à CH-6830 CHIASSO, Via Valdini, 1. Monsieur Ugo DONINELLI conserve sa fonction de Président et d'administrateur-délégué;

au poste de commissaire aux comptes:

- REVILUX S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et du Luxembourg sous le numéro B 25.549, avec siège social à L-1371 LUXEMBOURG, Val Ste Croix, 223.

Tous ces mandats sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenu en date du 10 mars 2011 que suite au décès de Monsieur Ugo Angelo DONINELLI, survenu en date du 19 février 2011, Monsieur Fabio DONINELLI, directeur de société, né le 6 avril 1963 à CH-Morbio Superiore TI, demeurant professionnellement CH-6865 TREMONA, Via Besazio, 28, a été coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Ugo Angelo DONINELLI. Son mandat sera à ratifier lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 10 février 2012.

Pour LIFEWARE HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012020046/39.

(120025209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Aljo Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 149.084.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 janvier 2012

Est nommé président du conseil d'administration, la durée de son mandat sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles:

- Madame Séverine DESNOS, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012018738/13.

(120023341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Elendil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 108.837.

—
L'an deux mille douze, le deux février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ELENLIL S.A., ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 10B rue des Mérovingiens, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 17 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1191 du 11 novembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 3 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 262 du 31 janvier 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Stéphanie SALIN, employée privée, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il ressort de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut statuer valablement sur les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués. Ils déclarent par ailleurs avoir pris connaissance de l'ordre du jour préalablement communiqué.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la société à l'adresse suivante: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg;
2. Modification subséquente des statuts;
3. Nomination de Monsieur Frédéric MONCEAU, Monsieur Joeri STEEMAN et de Monsieur Karl LOUARN en qualité d'administrateur, avec prise d'effet au 20 janvier 2012;
4. Nomination de Monsieur Régis PIVA en qualité de commissaire aux comptes, avec prise d'effet au 20 janvier 2012;
5. Dissolution anticipée de la société;
6. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs;
7. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
8. Divers.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-8070 BERTRANGE, 10B, rue des Mérovingiens à L-2138 LUXEMBOURG, 24, rue Saint Mathieu.

Deuxième résolution

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la société comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer, en remplacement du conseil d'administration démissionnaire, avec prise d'effet au 20 janvier 2012:

- Monsieur Frédéric MONCEAU, expert-comptable, né le 23 novembre 1976 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,
- Monsieur Karl LOUARN, expert-comptable, né le 7 avril 1971 à Firminy (France), demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,
- Monsieur Joeri STEEMAN, expert-comptable, né le 11 juin 1966 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, avec prise d'effet au 20 janvier 2012:

Monsieur Régis PIVA, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Cinquième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

La société JEANVAL S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.333.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Septième résolution

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, S. SALIN, H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 février 2012. Relation: LAC/2012/5766. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 février 2012.

Référence de publication: 2012019944/95.

(120025230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Bronx S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 56.311.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012018775/10.

(120023221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Marble Lane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 165.889.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of December.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Korea Investment Corporation, a company incorporated and existing under the laws of the Republic of Korea, having its registered office at 16F Seoul Finance Center, 84, Taepyeongno1(il)-ga, Jung-gu, Seoul, Republic of Korea, registered with the Taxpayer Service Center under business registration number 104-81-95021 and resident (Corporation) registration number 110171-0030334,

duly represented by Ms. Christine Kröger, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 December 2011 in Seoul, Korea.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Marble Lane S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated on 14 December 2011 pursuant to a notarial deed, (the "Company"), not yet published.

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the “Agenda”):

Agenda

1. Conversion of the currency of the Company’s share capital from Euro to Pound Sterling and consequential modification of the par value of the Company’s shares from one Euro (EUR 1) into one Pound Sterling (GBP 1); and
2. Subsequent amendment of article 5.1. of the Company’s articles of association.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolution:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert, with immediate effect (i) the currency of the Company’s share capital, currently amounting to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each, from Euro into Pound Sterling at the FX trade exchange rate of 22 December 2011, of zero point eight three four zero five Pound Sterling/Euro (0.83405 GBP/EUR), resulting in a share capital of the Company of ten thousand four hundred twenty-two Pound Sterling and eighteen Pence (GBP 10,422.18), which shall be rounded to ten thousand four hundred twenty-two Pound Sterling (GBP 10,422), and the remaining amount of eighteen Pence (GBP 0.18) shall be entirely allocated to the Company’s share premium account, and (ii) to convert the twelve thousand five hundred shares (12,500) into ten thousand four hundred twenty-two (10,422) shares with a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each.

Second resolution

Further to the foregoing resolution the Sole Shareholder resolves that article 5.1. of the articles of association shall be amended in order to read as follows:

“ **5.1.** The Company’s subscribed share capital is set at ten thousand four hundred twenty-two Pound Sterling (GBP 10,422) consisting of ten thousand four hundred twenty-two (10,422) shares with a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille onze, le vingt-deuxième jour de décembre.

Par-devant le soussigné Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Korea Investment Corporation, une société constituée et existante sous les lois de la République de Corée, ayant son siège social à 16F Seoul Finance Center, 84, Taepyeongno1(il)-ga, Jung-gu, Seoul, République de Corée, inscrite au Taxpayer Service Center sous le numéro d’inscription 104-81-95021 et sous le numéro de résident (Corporation) 110171-0030334,

dûment représentée par Mademoiselle Christine Kröger, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à Seoul, Corée du Sud, le 22 décembre 2011.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

La partie comparante est l’associé unique (l’ «Associé Unique») de la société Marble Lane S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 205, route d’Arlon, L-1150 Luxembourg, non encore inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 14 décembre 2011, non encore publié (la «Société»).

La partie comparante a ensuite considéré l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Conversion de la devise du capital social de la Société de l’Euro à la Livre Sterling et modification subséquente de la valeur nominale des actions de la Société d’un Euro (EUR 1) à une Livre Sterling (GBP 1); et
2. Modification corrélative de l’article 5.1 des statuts de la Société.

Après considération des différents points à l’ordre du jour, l’Associé Unique, représentant l’intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire soussigné qu’il prenne acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide, avec effet immédiat, (i) de convertir la devise du capital social de la Société, dont le montant actuel est de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents

(12.500) parts ayant pour valeur nominale un Euro (EUR 1) chacune, de l'Euro à la Livre Sterling au taux d'échange Forex du 22 décembre 2011, de zéro virgule huit trois quatre zéro cinq Livre Sterling/Euro (0,83405 GBP/EUR), donnant un capital social pour la Société de dix mille quatre cent vingt-deux Livres Sterling et dix-huit Pennies (GBP 10.422,18), qui sera arrondi à dix mille quatre cent vingt-deux Livres Sterling (GBP 10.422), le montant restant de dix-huit Pennies (GBP 0,18) sera alloué au compte prime d'émission de la Société et (ii) de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales en dix mille quatre cent vingt-deux (10.422) parts sociales d'une valeur d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** La Société a un capital social de dix mille quatre cent vingt-deux Livres Sterling (GBP 10.422) représenté par dix mille quatre cent vingt-deux (10.422) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant du comparant, connu du notaire par son nom, prénom et lieu de résidence, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. KRÖGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 décembre 2011. Relation: EAC/2011/18105. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012020057/98.

(120025073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Westolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1354 Luxembourg, 19, allée du Carmel.

R.C.S. Luxembourg B 166.755.

STATUTS

L'an deux mille douze, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Marc WESTER, fonctionnaire d'Etat, demeurant à L-1221 Luxembourg, 19, rue de Beggen.
2. Monsieur Jérôme STOFFEL, agent immobilier, demeurant à L-1354 Luxembourg, 19, Allée du Carmel.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "WESTOLUX S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la mise en valeur, la promotion, la gestion, la location et la vente d'immeubles bâtis et non-bâtis ainsi que toutes opérations commerciales et industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Lorsque la société n'a qu'un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Exceptionnellement, la ou les premières personnes auxquelles sera déléguée la gestion journalière de la société, pourront, le cas échéant, être nommées par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle du délégué du conseil.

Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de mai à 14.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1. Monsieur Marc WESTER, prénommé, Cinq cents actions	500
2. Monsieur Jérôme STOFFEL, prénommé, Cinq cents actions	500
TOTAL: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26, 26-3, 26-5 et s'il y a lieu 26-1, paragraphe 2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Jérôme STOFFEL, agent immobilier, né à Luxembourg, le 15 octobre 1982, demeurant à L-1354 Luxembourg, 19, Allée du Carmel,
- Monsieur Tommy WESTER, né à Luxembourg, le 15 juillet 1980, demeurant à L-2131 Luxembourg, 2, rue Gabriel de Marie,
- Madame Marie-Louise STEICHEN, née à Luxembourg, le 13 décembre 1957, demeurant à L-2133 Luxembourg, 57, rue Nicolas Martha.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme Monsieur Jérôme STOFFEL, prénommé, en qualité d'administrateur-délégué à la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Société Luxembourgeoise de Révision S.à r.l., ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen, RCS Luxembourg B 26.096.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Cinquième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1354 Luxembourg, 19, Allée du Carmel.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. WESTER, J. STOFFEL, H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 février 2012. Relation: LAC/2012/5758. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 février 2012.

Référence de publication: 2012020216/153.

(120025246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Digital Image, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 90.068.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2012018833/11.

(120023704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

CAB Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 156.701.

Im Jahre zwei tausend zwölf.

Den ersten Februar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Karl-Heinz BURKARDT, Kaufmann, wohnhaft in D-54451 Irsch, Baumbüsch 13,

hier vertreten durch Herrn Helge STOFFELS, Steuerberater, wohnhaft in D-54343 Föhren, Müllenburg 33, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 24. Januar 2012,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie vorerwähnt, erklärte, dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung CAB Consulting S.à r.l. ist, mit Sitz in L-1331 Luxemburg, 57, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 156.701 (NIN 2010 2439 369).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 12. November 2010, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2794 vom 20. Dezember 2010.

Dass das Kapital der Gesellschaft sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünf und zwanzig Euro (€ 125.-), alle zugeteilt Herrn Karl-Heinz BURKARDT.

Alsdann ersuchte der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Luxemburg nach Wecker zu verlegen, und demgemäß den ersten Absatz von Artikel 3 der Statuten abzuändern wie folgt:

Art. 3. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wecker.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. STOFFELS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 03 février 2012. Relation: ECH/2012/208. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 10. Februar 2012.

Référence de publication: 2012019882/42.

(120025113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Dreamcar.com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 86.891.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 février 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012018835/11.

(120023172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Dune Expertises, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 110.593.

Par décision du Gérant, l'adresse professionnelle de ce dernier est transférée du:

N°75, Parc d'Activités

à L-8308 CAPELLEN (MAMER)

au

n°89 E, Rue Pafebruch

à L-8308 CAPELLEN (MAMER).

Fait à Capellen, le 20/01/2012.

Etienne Ceulemans

Le Gérant

Référence de publication: 2012018837/16.

(120023471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Kaiserkarree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.467.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.140.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth of January.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132440, and

CR KaiserKarree Holding, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25, rue Edward Steichen, L-2546 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132783,

both here represented by Ms. Sofia Afonso-da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies established on January 19, 2012.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "Kaiserkarree S.à r.l." (the Company) with registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135140, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg of December 18, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 294 of February 5, 2008, which bylaws have been lastly amended pursuant to a deed of the undersigned notary, of November 17, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. The Company's share capital is currently fixed at fifty-two million sixty-seven thousand five hundred Euro (EUR 52,067,500.00) represented by two million eightytwo thousand seven hundred (2.082.700) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each.

IV. The shareholders unanimously resolve to increase the Company's share capital to the extent of thirteen million four hundred thousand Euro (EUR 13,400,000.00) in order to raise it from its present amount of fifty-two million sixty-seven thousand five hundred Euro (EUR 52,067,500.00) to sixty-five million four hundred sixty-seven thousand five hundred Euro (EUR 65,467,500.00) by the creation and issuance of five hundred thirty-six thousand (536.000) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each (the New Shares), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

- TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, resolves to subscribe for two hundred and sixty-eight thousand (268.000) New Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each, and fully pays them up in the amount of six million seven hundred thousand Euro (EUR 6,700,000.00) by contribution in cash in the same amount; and

- CR KaiserKarree Holding, prenamed, through its proxyholder, resolves to subscribe for two hundred and sixty-eight thousand (268,000) New Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each, and fully pays them up in the amount of six million seven hundred thousand Euro (EUR 6,700,000.00) by contribution in cash in the same amount.

The total amount of thirteen million four hundred thousand Euro (EUR 13,400,000.00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

VI. Pursuant to the above increase of capital, article 5.1 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The share capital is fixed at sixty-five million four hundred sixty-seven thousand five hundred Euro (EUR 65,467,500.00) represented by two million six hundred and eighteen thousand seven hundred (2,618,700) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each”.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately five thousand five hundred euro (€ 5,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt janvier.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132440, et

CR KaiserKarree Holding, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, rue Edward Steichen, L-2546 Luxembourg, et enregistrée auprès Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132783,

toutes les deux ici représentées par MadameSofia Afonso-da Chao Conde, employé privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données le 19 janvier 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur man dataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «Kaiserkarree S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 135140, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg reçu en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 294 du 5 février 2008, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire, reçu en date du 17 novembre 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. Le capital social de la Société est actuellement fixé à fixé cinquante-deux millions soixante-sept mille cinq cents Euro (EUR 52.067.500,00) représenté par deux millions quatre-vingt-deux mille sept cents (2.082.700) parts parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

IV. Les associés décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de treize millions quatre cent mille Euro (EUR 13.400.000,00) pour le porter de son montant actuel de cinquante-deux millions soixante-sept mille cinq cents Euro (EUR 52.067.500,00) à soixante-cinq millions quatre cent soixante-sept mille cinq cents Euro (EUR 65.467.500,00) par la création et l'émission de cinq cent trente-six mille (536.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune (les Nouvelles Parts), investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

- TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l., précitée, par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire à deux cent soixante-huit mille (268.000) Nouvelles Parts, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune et les libérer intégralement pour un montant de six millions sept cent mille Euro (EUR 6.700.000,00) par apport en numéraire du même montant.

- CR KaiserKarree Holding, précitée, par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire à deux cent soixante-huit mille (268.000) Nouvelles Parts, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune et les libérer intégralement pour un montant de six millions sept cent mille Euro (EUR 6.700.000,00) par apport en numéraire du même montant.

Un montant de treize millions quatre cent mille Euro (EUR 13.400.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

VI. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 5.1. des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé soixante-cinq millions quatre cent soixante-sept mille cinq cents Euro (EUR 65.467.500,00) représenté par deux millions six cent dix-huit mille sept cents (2.618.700) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille cinq cents euros (€ 5.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 janvier 2012. Relation: EAC/2012/1144. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012019521/135.

(120024141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

E.C.G. S.A., Expertise Comptable & Gestion, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 97.706.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012018838/10.

(120023624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Estate Four Z S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 162.152.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2012.

Référence de publication: 2012018840/10.

(120023699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Euro Properties Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 87.630.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012018841/10.

(120023490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Euro Properties Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 87.630.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012018842/10.

(120023509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Eurobud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 143, rue de Cents.

R.C.S. Luxembourg B 113.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2012.

EUROBUD S.À.R.L.

143 rue de Cents

L-1319 Luxembourg

M. Samechi

Référence de publication: 2012018855/14.

(120023347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

European Finance Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 38.741.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012018844/9.

(120023675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Energy Power S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 80.811.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012018850/12.

(120023543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Enic Football Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.867.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENIC FOOTBALL MANAGEMENT S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012018851/11.

(120023837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Ceres S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 159.787.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 06 février 2012 au siège social de la société

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social du 1, rue Jean-Pierre Brasseur L-2347 Luxembourg au 69, rue de la Semois L-2533 Luxembourg, avec effet au 06 février 2012.

2. L'Assemblée décide de procéder à la nomination de Monsieur Bruno ABBATE, en qualité d'administrateur, résident professionnellement à 69, Rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, en remplacement de RED LION INTERNATIONAL MANAGEMENT S.A.. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui aura lieu en 2018.

Le Conseil d'Administration sera donc composé comme suit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui aura lieu en 2018:

- Monsieur Bruno ABBATE, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à 69, rue de la Semois L-2533 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 février 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012019367/22.

(120024509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

352 Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 74.803.

L'an deux mille douze,

Le vingt-six janvier,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "352 INVESTORS S.A.", avec siège social à L2715 Luxembourg, 2, rue Walram, constituée sous la dénomination de "I.D. GROUP S.A." suivant acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 8 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 474 du 5 juillet 2000, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 août 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 176 du 1^{er} février 2002, modifiée en sa dénomination actuelle suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 33 du 23 janvier 2007, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 111 du 16 janvier 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 74.803.

L'assemblée est présidée par Madame Siyuan Isabelle HAO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-France PASTORE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de deux cent quarante-quatre mille euros (EUR 244.000,00), pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 181.000,00) à quatre cent vingt-cinq mille euros (EUR 425.000,00), par la création de deux mille quatre cent quarante (2.440) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par apports en espèces.

2. Renonciation par "LINEAS S.A." et Madame Colette PHILIPP, épouse de Monsieur Jean-Paul REUTER, à leur droit préférentiel de souscription.

Souscription et libération des actions nouvelles.

3. Modification du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

4. Prolongation de la durée d'exercice du capital autorisé prévu à l'article cinq des statuts pour une nouvelle durée entière de cinq (5) ans.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent quarante-quatre mille euros (EUR 244.000,00), pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 181.000,00) à quatre cent vingt-cinq mille euros (EUR 425.000,00), par la création de deux mille quatre cent quarante (2.440) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par apports en espèces.

Deuxième résolution:

Les actionnaires, à savoir la société anonyme "LINEAS S.A.", avec siège social à L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 84.269, et Madame Colette PHILIPP, épouse de

Monsieur Jean-Paul REUTER, demeurant professionnellement à L2715 Luxembourg, 2, rue Walram, ayant totalement renoncé à leur droit préférentiel de souscription, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, comme suit:

Intervention - Souscription - Libération:

Sont alors intervenues:

1) "TRUSTCAPITAL S.A.", société anonyme, avec siège social à L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 39.680,

ici représentée par Madame Marie-France PASTORE, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 18 janvier 2012,

qui déclare souscrire mille cent quatre-vingt-dix (1.190) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

2) "PROMOVIS S.A.", société anonyme, avec siège social à L2715 Luxembourg, 2, rue Walram, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 67.377,

ici représentée par Madame Marie-France PASTORE, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 18 janvier 2012,

qui déclare souscrire mille (1.000) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

3) Madame Marie-France PASTORE, prénommée, qui déclare souscrire deux cent cinquante (250) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les procurations, prémentionnées signées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Toutes les actions nouvelles ont été partiellement libérées par des versements en espèces d'un montant total de cent vingt-cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 125.250,00), de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Troisième résolution:

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à quatre cent vingt-cinq mille euros (EUR 425.000,00) divisé en quatre mille deux cent cinquante (4.250) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune."

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de prolonger la durée d'exercice du capital autorisé prévu à l'article cinq des statuts.

Cette prolongation est valable pour une nouvelle durée entière de cinq (5) ans à partir de la date de la publication du présent acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Frais:

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de deux mille cent euros (EUR 2.100,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: S. I. Hao, L. Tran, M.-F. Pastore, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 janvier 2012. Relation: LAC / 2012 / 4357. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 9 février 2012.

Référence de publication: 2012019751/106.

(120024415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

EPP Romainville (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 86.464.

—
EXTRAIT

Suite à la dissolution de la société EPP Romainville Holdings (Lux) Sàrl en date du 02.03.2009 l'associé unique de la société EPP Romainville (Lux) Sàrl, la société French Property Partners II, LLC, une société constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware (USA) avec siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, et enregistrée sous le numéro 9906747, a repris la totalité des parts sociales dans la société EPP Romainville (Lux) Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 février 2012.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2012018852/19.

(120023592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Ereme S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 6.152.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social, le 27 décembre 2011

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une durée de 3 années.

Les mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Conseil d'Administration

- Madame Monique MALLER demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe
- Monsieur André MEDER demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe
- Madame Isabelle SCHAEFER demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe

Commissaire aux comptes

- Lux-Fiduciaire Consulting S.à.r.L, ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

Référence de publication: 2012018853/17.

(120023293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Orascom Telecom, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.861.

—
Extrait des décisions prises par l'Associé Unique en date du 30 janvier 2012

1. Avec effet au 1^{er} décembre 2011, la société à responsabilité limitée KPMG AUDIT a démissionné de son mandat de Réviseur d'Entreprises Agrée.

2. Avec effet au 1^{er} décembre 2011, la société anonyme ERNST & YOUNG, avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, R.C.S. Luxembourg B 47771, a été nommée comme Réviseur d'Entreprises Agrée jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 7 février 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Orascom Telecom S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012019044/18.

(120023189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Gargano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.405.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2012018888/12.

(120023775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Eurobud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 143, rue de Cents.

R.C.S. Luxembourg B 113.116.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2012.

EUROBUD S.À.R.L.

143 rue de Cents

L-1319 Luxembourg

M. Samechi

Référence de publication: 2012018856/14.

(120023348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Hyadinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 164.253.

L'an deux mille douze, le vingt-sept janvier,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu

Monsieur Noël Didier, employé privé, résidant à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin,

agissant au nom et pour le compte de l'actionnaire unique représenté lors de la passation de l'acte de constitution de la société anonyme HYADINVEST S.A., ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 164.253, reçu par le notaire soussigné en date du 24 octobre 2011 et publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2720 en date du 9 novembre 2011,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 octobre 2011, qui est restée annexée au présent acte de constitution.

Ledit comparant, agissant au nom et pour le compte de l'actionnaire unique représenté lors de la passation de l'acte constitutif de la Société, a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Dans le présent acte de constitution du 24 octobre 2011, il a été indiqué erronément à l'article 6, 4^e alinéa, que:

«Capital autorisé:

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à vingt-deux millions cinq cent mille euros (EUR 22.500.000) par la création et l'émission de vingt-deux mille cinq cents (22.500) Actions nouvelles de n'importe quelle Classe d'Actions existante au moment de l'émission des Actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les Actions existantes de la même Classe d'Actions.»

alors que ledit alinéa 4 de l'article 6 doit se lire comme suit:

«Capital autorisé:

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à vingt-deux millions cinq cent mille euros (EUR 22.500.000) par la création et l'émission de treize mille cinq cents (13.500) Actions nouvelles de n'importe quelle Classe d'Actions existante au moment de l'émission des Actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les Actions existantes de la même Classe d'Actions.»

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. DIDIER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 février 2012. LAC / 2012 / 5403. Reçu douze euros € 12,-.

Le Releveur (signé): THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 février 2012.

Référence de publication: 2012019503/40.

(120024496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Valuation & Advisory Alliance S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**(anc. Cytise S.à r.l.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 163.364.

L'an deux mille douze.

Le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Valliance Real Estate, S.L., une société de droit espagnol, ayant son siège social à E-28027 Madrid, Calle Alcalá 265, bloque II, 2^e étage (Espagne), inscrite au "Registro Mercantil" de Madrid sous le numéro B 86162369,

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après être signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de Cytise S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, R.C.S. Luxembourg numéro B 163.364, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 août 2011, publié au Mémorial C numéro 2659 du 2 novembre 2011,

et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société en Valuation & Advisory Alliance S.à r.l. et de modifier en conséquence le dernier alinéa de l'article premier des statuts comme suit:

“ **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination (dernier alinéa).** La Société adopte la dénomination Valuation & Advisory Alliance S.à r.l.”

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'objet de la société et en conséquence l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est l'évaluation immobilière, l'activité d'agence immobilière, la prestation de services pour sociétés, le développement, la planification et le suivi de projets), l'attribution de prix d'achat, l'attribution d'activités, le développement immobilier and toutes activités connexes.

La Société peut réaliser toute opération commerciale, technique ou financière directement ou indirectement reliée pour faciliter la réalisation de son objet en tout domaine tel que décrit supra

La Société peut créer des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.”

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and twelve.

On the twenty-sixth day of January.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

There appeared:

Valliance Real Estate, S.L., a company under Spanish law, having its registered office in E-28027 Madrid, Calle Alcalá 265, bloque II, 2nd floor (Spain), registered with the "Registro Mercantil" in Madrid under the number B 86162369,

here represented by Mr. Alain Thill, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole actual partner of Cytise S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, R.C.S. Luxembourg number B 163.364, incorporated by deed of the undersigned notary on the 24th of August 2011, published in the Mémorial C number 2659 of the 2nd of November 2011,

and that it has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the company into Valuation & Advisory Alliance S.à r.l. and subsequently amends the last paragraph of article one of the articles of incorporation as follows:

“ **Art. 1. Form, Name (last paragraph).** The Company will exist under the name of Valuation & Advisory Alliance S.à r.l..”

Second resolution

The sole shareholder decides to amend the purpose of the company and subsequently article three of the articles of incorporation to give it the following wording:

“ **Art. 3. Object.** The purpose of the Company is Valuation, Agency, Corporate Services, Project Monitoring, Purchase Price Allocation, Business Allocation, Business Development and any other related matters.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

The Company can open branches in and outside the country.”

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder person signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Alain THILL, Joseph ELVINGER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 février 2012. Relation GRE/2012/458. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 10 février 2012.

Référence de publication: 2012019881/96.

(120024987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Tabacs-Knauf SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 99.294.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TABACS-KNAUF SA

Référence de publication: 2012021600/10.

(120027199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Soliciel s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3231 Bettembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.200.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 02 février 2012.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2012021592/10.

(120027124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.
